



PROGRAMME

de sensibilisations intra-entreprises

Mis à jour le 15 décembre 2020

Problématiques transversales SENSIBILISATIONS

Aide à L'Evaluation des Risques Professionnels et Prévention de la Pénibilité
Aide à L'Evaluation des Risques Professionnels et Présentation d'AIDER3P
Aide à l'évaluation du risque chimique (dans le cadre du DUER)
Aide à l'évaluation des RPS (dans le cadre du DUER)
Le référent santé sécurité

Problématiques spécifiques SENSIBILISATIONS

Les addictions en milieu de travail
Produits chimiques et CMR
Prévention des risques liés aux ambiances lumineuses
Prévention des risques liés aux ambiances sonores
Prévention des risques liés aux Vibrations (Focus TMS)
Risque routier
Tertiaire travail sur écran
Horaires Atypiques
Equipements de Protections Individuelles
Actions de Sensibilisations aux Risques liés à l'Activité Physique et aux Postures-STRAPP
Prévention des Troubles Musculo-Squelettiques
MESOCAP

Programme

Problématiques transversales



Avant toute intervention, une rencontre est effectuée en entreprise afin d'analyser la demande et de déterminer la sensibilisation adaptée à la situation.

Objectifs

- Répondre à la démarche de prévention de l'entreprise
- Informer l'employeur sur ses obligations réglementaires : Document Unique d'Evaluation des Risques, évaluation de la pénibilité
- Présentation de la méthode et des outils proposés par l'APST37 pour aider l'entreprise à évaluer les risques professionnels et prévenir la pénibilité « AIDER3P »

Programme et contenu

1. L'Evaluation des Risques Professionnels

- Contexte juridique
- Document unique
 - Définition
 - Caractéristiques
 - Mise à jour
 - Accessibilité
 - Démarche de prévention
 - Focus RPS

2. Prévention de la pénibilité

- Rappel réglementaire
- Le compte personnel de prévention de la pénibilité
- Evaluation de l'exposition et fiche d'exposition
 - Que doit faire l'entreprise ?
 - Les étapes clés de la démarche
 - Diagnostic
 - Traçabilité et fiches de prévention des expositions
 - Prévention

Outils pédagogiques

- Exposé théorique sur diaporama « Guide papier » ou AIDER3P,
- Exercices pratiques avec outils informatique (AIDER3P ou fichier Excel)

Modalités

- Prestation incluse dans la cotisation annuelle pour l'ensemble des entreprises adhérentes



Public

Toute personne d'une entreprise adhérente à l'APST37 employeur, salariés, relais/référents santé sécurité/ membres COPIL-CHSCT



2h00

Questions / Réponses



Lieu

Dans l'entreprise



Groupe

6 à 12 personnes

Animation

Spécialistes en prévention des risques professionnels



Contact

Votre Médecin du Travail

Avant toute intervention, une rencontre est effectuée en entreprise afin d'analyser la demande et de déterminer la sensibilisation adaptée à la situation.

Objectifs

- Répondre à la démarche de prévention de l'entreprise
- Informer l'employeur sur ses obligations réglementaires : Document Unique d'Evaluation des Risques, évaluation de la pénibilité
- Présentation de la méthode et des outils proposés par l'APST37 pour aider l'entreprise à évaluer les risques professionnels et prévenir la pénibilité « **AIDER3P** »

Programme et contenu

- 1. L'outil AIDER 3P**
 - Historique
 - Contexte réglementaire
 - Sa démarche
 - Son contenu
- 2. L'évaluation des Risques Professionnels**
 - Le contexte réglementaire
 - Le Document Unique
 - La démarche de prévention
- 3. Prévention de la pénibilité**
 - Rappel réglementaire
 - Le compte personnel de prévention de la pénibilité
 - Evaluation de l'exposition et fiche d'exposition

Outils pédagogiques

- Exposé théorique sur diaporama « Guide papier » ou AIDER3P,
- Exercices pratiques avec outils informatique (AIDER3P ou fichier Excel)

Modalités

- Prestation incluse dans la cotisation annuelle pour l'ensemble des entreprises adhérentes



Public

Toute personne d'une entreprise adhérente à l'APST37 employeur, salariés, relais/référents santé sécurité/ membres COPIL-CHSCT



2h00

Questions / Réponses



Lieu

Dans l'entreprise



Groupe

6 à 12 personnes

Animation

Spécialistes en prévention des risques professionnels



Contact

Votre Médecin du Travail

Aide à l'évaluation du Risque Chimique

Avant toute intervention, une rencontre est effectuée en entreprise afin d'analyser la demande et de déterminer la sensibilisation adaptée à la situation.

Objectifs

- Répondre à la démarche de prévention de l'entreprise par la transmission d'informations nécessaires à la réalisation de l'évaluation et la hiérarchisation des risques liés aux agents chimiques.
- Mettre en place un plan d'actions pour réduire et/ou éliminer le risque chimique.

Programme et contenu

1. **Introduction**
2. **Définitions**
 - Produit et risque chimique
 - Toxicité et Produit CMR
 - Danger, Risque, Exposition
3. **Agent Chimique Dangereux (ACD) et réglementation**
4. **Expositions et effets sur la santé**
 - Voie de pénétration des produits
 - Effets chroniques, aigus, allergies...
5. **SGH/REACH/CLP**
 - Réglementation
 - Etiquetage
 - FDS
6. **CMR**
 - Définition
 - Etiquetage
7. **Méthode EvRCh**
 - Hiérarchisation du risque potentiel
 - Evaluation du risque par inhalation
 - Evaluation du risque par contact cutané

Outils pédagogiques

- Exposé théorique sur diaporama,
-

Modalités

- Prestation incluse dans la cotisation annuelle
- Pour les Entreprises de plus de 50 salariés : sensibilisation dispensée à des relais/référents santé sécurité / membres CHSCT



Toute personne d'une entreprise adhérente à l'APST37 concernée par le risque chimique



Questions / Réponses



Dans l'entreprise



6 à 12 personnes

Animation

Spécialistes en prévention des risques professionnels



Votre Médecin du Travail

Avant toute intervention, une rencontre est effectuée en entreprise afin d'analyser la demande et de déterminer la sensibilisation adaptée à la situation.

Objectifs

- Répondre à la démarche de prévention de l'entreprise
- Le but de l'étude est d'identifier les éléments générateurs de risques psychosociaux et de déterminer les actions spécifiques pour les prévenir.
- Cette démarche se veut collective. Elle doit en effet permettre d'identifier les facteurs professionnels communs afin de pouvoir agir au niveau de l'entreprise sur le plan collectif (et non sur des facteurs liés « aux caractéristiques individuelles et à la vie privée »).
- Deux types d'accompagnement sont proposés.



Public

Pour l'accompagnement par l'APST37 dans l'évaluation
Toute personne d'une entreprise adhérente à l'APST37 : salariés, relais/référents santé sécurité/ membres COPIL-CHSCT

Pour une présentation de la démarche avec un consultant
Toute personne d'une entreprise adhérente à l'APST37 : salariés, relais/référents santé sécurité/ membres COPIL-CHSCT

Outils pédagogiques

- Exposé théorique sur diaporama
- Documents INRS :
 - ED 6070 : Et si vous faisiez appel à un consultant ?
 - ED973 : Et s'il y avait du stress dans votre entreprise ?
 - ED6086 : Comment détecter les risques psychosociaux en entreprise ?
 - ED5021 : Le stress au travail
 - ED6011 : Les étapes d'une démarche de prévention
 - ED6012 : Dépister les risques psychosociaux
 - ED6139 : Risques psychosociaux et document unique
 - ED 6140 : Evaluer les facteurs de risques psy



Pour la démarche avec un consultant
Questions / Réponses



Pour la démarche avec accompagnement de l'APST37

Questions / Réponses



Lieu

Dans l'entreprise



Groupe

6 à 12 personnes

Animation

Spécialistes en Prévention des risques professionnels dont la Psychologue du travail
Avec la participation du Médecin du travail et/ou de l'IDEST



Contact

Votre Médecin du Travail

Programme et contenu

1. Pourquoi parler des RPS ?

- Ampleur du phénomène
- Cadre juridique

2. Concepts et définitions

3. Particularités de ces risques

- Les différents facteurs
- Conséquences sur la santé
- Conséquences économiques et organisationnelles

4. Présentation de la démarche proposée par l'APST37

Démarche d'évaluation menée par le COPIL seul

- Mise en place d'un comité de pilotage RPS
 - Définition
 - Rôles de chacun
- Pré-diagnostic
 - Identification des facteurs de risques
 - 1^{ère} réunion COPIL
Présentation de la démarche
Etude des indicateurs
Sectorisation de l'entreprise en groupes de métiers
 - 2^{ème} réunion COPIL
Sensibilisation des membres du COPIL à l'animation des groupes de discussion
- Evaluation
 - Animation des groupes de discussion
 - Synthèse des données
- Restitution COPIL
- Hiérarchisation et plan d'action
 - Analyse des données
 - Construction du plan d'action
- Restitution Salariés

4. Présentation de la démarche accompagnée par un consultant

Démarche d'évaluation menée par le COPIL avec l'intervention d'un consultant

- Présentation de la démarche et mise en place d'un comité de pilotage RPS
 - Définition
 - Rôles de chacun
- Identification des facteurs de risques
- Liste des consultants référencés



2h00

Pour la démarche avec un consultant
Questions / Réponses



3h00

Pour la démarche avec accompagnement de l'APST37
Questions / Réponses



Lieu

Dans l'entreprise



Groupe

6 à 12 personnes

Animation

Spécialistes en Prévention des risques professionnels dont la Psychologue du travail
Avec la participation du Médecin du travail et/ou de l'IDEST



Contact

Votre Médecin du Travail

Modalités

- Prestation incluse dans la cotisation annuelle pour l'ensemble des entreprises adhérentes

Avant toute intervention, une rencontre est effectuée en entreprise afin d'analyser la demande et de déterminer la sensibilisation adaptée à la situation.

Objectifs

- Aider à la mise en place d'un salarié désigné pour assurer la mission de RÉFÉRENT SANTÉ SÉCURITÉ devenu une obligation depuis juillet 2011 (Loi n°2011-867 du 20 Juillet 2011).

Programme et contenu

1. **Le contexte Juridique**
2. **La démarche d'accompagnement**
3. **Les conditions de réussite**
4. **Une démarche structurée**
 - Aide au choix du référent, à la formalisation de ses missions et de son temps, appel à volontaires
 - Autodiagnostic sur l'organisation de la Prévention
 - Planification des actions et réalisation du DUER/ Prévention de la Pénibilité et communication
 - Mise en œuvre des actions de prévention
 - Suivi

Outils pédagogiques

- Exposé théorique sur diaporama, exercices pratiques avec outils de démonstration

Modalités

- Prestation incluse dans la cotisation annuelle pour l'ensemble des entreprises adhérentes



Tout employeur adhérent à l'APST37 et/ou personne identifiée comme relai/référent Santé Sécurité, membre CHSCT



Questions / Réponses



Dans l'entreprise



6 à 12 personnes

Animation

Spécialistes en Prévention des risques professionnels



Votre Médecin du Travail

Programme

Problématiques spécifiques



Avant toute intervention, une rencontre est effectuée en entreprise afin d'analyser la demande et de déterminer la sensibilisation adaptée à la situation.

Objectifs

- Répondre à la démarche de prévention de l'entreprise
- Diminuer les risques liés aux addictions

Programme et contenu

1. Réglementation

2. Addictions

- Définitions
- Chiffres
- Tabac
- Alcool
- Drogues
- Médicaments
- Cannabis
- Effets constatés
- Conséquences professionnelles

3. Conduite à tenir

- Règlement intérieur
- Conduite à tenir
- Devoir d'alerte

Outils pédagogiques

- Exposé théorique sur diaporama
- Remise d'une fiche décrivant pas à pas la conduite à tenir

Modalités

- Prestation incluse dans la cotisation annuelle
- Pour les Entreprises de plus de 50 salariés : sensibilisation dispensée à des relais/référents santé sécurité / membres CHSCT



Public

Toute personne d'une entreprise adhérente à l'APST37 et/ou identifiée comme relai



2h00

Questions / Réponses



Lieu

Dans l'entreprise



Groupe

6 à 12 personnes

Animation

Spécialistes en Prévention des risques professionnels
Avec la participation du Médecin du travail et/ou de l'IDEST



Contact

Votre Médecin du Travail

Avant toute intervention, une rencontre est effectuée en entreprise afin d'analyser la demande et de déterminer la sensibilisation adaptée à la situation.

Objectifs

Prévenir les atteintes à la santé par la connaissance :

- Du danger des produits manipulés
- Des différentes voies de pénétration et les conséquences d'une exposition
- Des moyens de prévention et de protection adaptés

Comprendre la nécessité de porter des protections individuelles et savoir les entretenir

Répondre à la démarche de prévention de l'entreprise par la transmission d'informations nécessaire à l'évaluation, à la réduction et/ou l'élimination

Programme et contenu

1. **Introduction**
2. **Contexte réglementaire**
 - a. Principes de prévention
 - b. Démarche d'évaluation des risques
3. **Données relatives aux produits chimiques**
4. **Expositions et effets sur la santé**
 - a. Focus possible selon la voie de pénétration des produits (définition, effets, prévention et moyens de protection)
 - Voie digestive
 - Contact cutané
 - Voie pulmonaire
 - Voie oculaire
 - b. Effets chroniques, aigus, allergies...
5. **Présentation de mesures préventives**
 - a. Protection collective
 - b. Protection individuelle

Outils pédagogiques

- Exposé théorique sur diaporama
-

Modalités

- Prestation incluse dans la cotisation annuelle
- Pour les Entreprises de plus de 50 salariés : sensibilisation dispensée à des relais/référents santé sécurité / membres CHSCT



Toute personne d'une entreprise adhérente à l'APST37 concernées par le risque chimique



Questions / Réponses



Dans l'entreprise



6 à 12 personnes

Animation

Spécialistes en Prévention des risques professionnels



Votre Médecin du Travail

Avant toute intervention, une rencontre est effectuée en entreprise afin d'analyser la demande et de déterminer la sensibilisation adaptée à la situation.

Objectifs

- Prévenir les atteintes à la santé par la connaissance :
 - Des performances visuelles,
 - Des facteurs de risques,
 - Et des conséquences d'une exposition à un éclairage inadapté,
- Répondre à la démarche de prévention de l'entreprise par la transmission des éléments permettant la prise en compte du risque et la mise en place de solutions

Programme et contenu

1. **Généralités**
2. **Caractéristiques et Définitions**
 - Le flux lumineux
 - L'intensité lumineuse
 - L'éclairement
 - La luminance
 - Le contraste
3. **Anatomie et Physiologie**
 - L'œil
 - La vision
 - Les 3 types de visions
 - Champ visuel
4. **Performance visuelle et effets liés à un mauvais éclairage**
5. **Les sources lumineuses**
6. **Normes et textes réglementaires**
7. **Démarche de prévention**
 - Evaluation
 - Matériel et mesures
8. **Recommandations et exemples d'applications**

Outils pédagogiques

- Exposé théorique sur diaporama
- Exercices pratiques avec outils de démonstration

Modalités

- Prestation incluse dans la cotisation annuelle pour l'ensemble des entreprises adhérentes



Toute personne d'une entreprise adhérente à l'APST37 exposée aux nuisances lumineuses dans son activité professionnelle et/ou identifiée comme relai/ référent Santé Sécurité, membre CHSCT



Questions / Réponses



Dans l'entreprise



6 à 12 personnes

Animation

Spécialistes en Prévention des risques professionnels



Votre Médecin du Travail

Avant toute intervention, une rencontre est effectuée en entreprise afin d'analyser la demande et de déterminer la sensibilisation adaptée à la situation.

Objectifs

- Prévenir les atteintes à la santé par la connaissance :
 - des facteurs de risques et des conséquences d'une exposition prolongée au bruit
 - des niveaux de bruit auxquels les salariés sont exposés
- Comprendre la nécessité de porter des protections individuelles (comment, combien de temps, l'entretien,...)

Programme et contenu

- 1. Qu'est-ce que le bruit ?**
 - Définitions
 - Caractéristiques du son
 - Durée d'exposition
- 2. La physiologie de l'oreille**
- 3. Les Effets du bruit**
 - Sur l'audition
 - Sur l'organisme
 - Sur le travail
- 4. La réduction du bruit**
 - Réglementation
 - Dépistage « Présentation des résultats des mesures »
- 5. Pistes d'améliorations**
 - Protections Collectives
 - Equipements de protection individuelle

Outils pédagogiques

- Exposé théorique sur diaporama

Modalités

- Prestation incluse dans la cotisation annuelle pour l'ensemble des entreprises adhérentes



Toute personne d'une entreprise adhérente à l'APST37 exposée aux nuisances sonores dans son activité professionnelle et/ou identifiée comme relai/ référent Santé Sécurité, membre CHSCT



Questions / Réponses



Dans l'entreprise



6 à 12 personnes

Animation

Spécialistes en Prévention des risques professionnels



Votre Médecin du Travail

Vibrations (avec focus TMS)

Avant toute intervention, une rencontre est effectuée en entreprise afin d'analyser la demande et de déterminer la sensibilisation adaptée à la situation.

Objectifs

- Prévenir les atteintes à la santé par la connaissance :
 - des facteurs de risques,
 - et des conséquences d'une exposition à des vibrations.
- Répondre à la démarche de prévention de l'entreprise par la transmission des éléments permettant la prise en compte du risque et la mise en place de solutions

Programme et contenu

- 1. Connaître les risques de son métier**
 - Accidents du travail
 - Maladies professionnelles et TMS
 - Coûts
 - Protection / Prévention
 - Risques et dangers
- 2. Fonctionnement du corps humain**
- 3. Vibrations corps entier**
- 4. Mesures de prévention**
 - Réglage du siège
 - Réglage de la suspension
 - Montée / descente du véhicule
- 5. Les postures à risque pour le dos**
- 6. Approche GESTUELLE**

Outils pédagogiques

- Exposé théorique sur diaporama

Modalités

- Prestation incluse dans la cotisation annuelle pour l'ensemble des entreprises adhérentes



Public

Tout employeur adhérent à l'APST37 et/ou personne identifiée comme relai/référent Santé Sécurité, membre CHSCT



2h00

Questions / Réponses



Lieu

Dans l'entreprise



Groupe

6 à 12 personnes

Animation

Spécialistes en prévention des risques professionnels



Contact

Votre Médecin du Travail

Prévention du risque routier

Avant toute intervention, une rencontre est effectuée en entreprise afin d'analyser la demande et de déterminer la sensibilisation adaptée à la situation.

Objectifs

- Répondre à la démarche de prévention de l'entreprise
- Diminuer les risques liés au risque routier

Programme et contenu

1. La réglementation

- Obligation légale de l'employeur
- Identification et prévention des risques

2. Le risque routier au travail

- Définition
- La conduite
- Le risque mission
- Le risque Trajet
- Coûts
- Chiffres
- Facteurs de risques

3. Conseils et exercices

Outils pédagogiques

- Exposé théorique sur diaporama
- Exercices pratiques avec outils de démonstration et exercices physiques
- Remise d'une plaquette à chaque participant

Modalités

- Prestation incluse dans la cotisation annuelle
- Pour les Entreprises de plus de 50 salariés : sensibilisation dispensée à des relais/référents santé sécurité / membres CHSCT



Toute personne d'une entreprise adhérente à l'APST37 et/ou identifiée comme relai



Questions / Réponses



Dans l'entreprise



6 à 12 personnes

Animation

Spécialistes en Prévention des risques professionnels



Votre Médecin du Travail

Avant toute intervention, une rencontre est effectuée en entreprise afin d'analyser la demande et de déterminer la sensibilisation adaptée à la situation.

Objectifs

- Répondre à l'obligation des employeurs en matière d'information aux risques
- Prévenir les atteintes à la santé par la connaissance des éléments anatomiques mis en causes, et des facteurs de risques du travail sur écran
- Apprendre à régler et aménager son poste de travail pour travailler dans de meilleures conditions

Programme et contenu

1. **La réglementation**
2. **La santé**
 - a. Les risques spécifiques
 - Fatigue visuelle
 - TMS
 - Conséquences sur le dos et les épaules
 - b. Les facteurs de risques
 - Biomécaniques
 - Individuels
 - Psychosociaux
3. **L'ergonomie au poste de travail**
 - Environnement de travail
 - Installation au poste
 - Matériel
 - Sécurité
 - Organisation du travail

Outils pédagogiques

- Exposé théorique sur diaporama, exercices pratiques avec outils de démonstration et exercices physiques
- Remise d'une plaquette à chaque participant, reprenant les grandes étapes d'aménagement et d'installation
- Remise d'une affichette d'installation détaillée

Modalités

- Prestation incluse dans la cotisation annuelle
- Pour les Entreprises de plus de 50 salariés : sensibilisation dispensée à des relais/référents santé sécurité / membres CHSCT



Toute personne d'une entreprise adhérente à l'APST7 utilisatrice d'un poste informatique



A déterminer selon la demande Questions / Réponses



Dans l'entreprise



6 à 12 personnes

Animation

Spécialistes en Prévention des risques professionnels



Votre Médecin du Travail

Horaires atypiques et santé au travail

Avant toute intervention, une rencontre est effectuée en entreprise afin d'analyser la demande et de déterminer la sensibilisation adaptée à la situation.

Objectifs

- Répondre à l'obligation des employeurs en matière d'information aux risques
- Prévenir les atteintes à la santé par la connaissance des éléments anatomiques mis en causes, et des facteurs de risques du travail en horaire atypique



Public

Toute personne d'une entreprise adhérente à l'APST37 travaillant en horaire atypique

Programme et contenu

- 1. De quoi parle-t-on?**
 - Qu'est-ce qu'un horaire atypique ?
 - Travail posté
 - Travail de nuit
- 2. Les effets du travail posté sur la santé et le bien-être**
 - Les rythmes et horloges biologiques
 - Le sommeil et sa physiologie
 - Le sommeil et les horaires atypiques
 - Les effets sur la santé
- 3. Les mesures de prévention**
 - Organisation du travail à horaires alternants
 - Maintenir la vigilance lors d'une nuit de travail
 - Mieux dormir après une nuit de travail
 - Adopter une hygiène de vie et de prévention
 - Adapter son mode de vie



1h30

Questions / Réponses



Lieu

Dans l'entreprise ou au sein de l'AIMT 37



Groupe

6 à 12 personnes

Outils pédagogiques

- Exposé théorique sur diaporama
- Remise de plaquettes d'information à chaque participant

Animation

Spécialistes en Prévention des risques professionnels

Modalités

- Prestation incluse dans la cotisation annuelle
- Pour les Entreprises de plus de 50 salariés : sensibilisation dispensée à des relais/référents santé sécurité / membres CHSCT



Contact

Votre Médecin du Travail

Avant toute intervention, une rencontre est effectuée en entreprise afin d'analyser la demande et de déterminer la sensibilisation adaptée à la situation.

Objectifs

- Aider au choix des équipements de protection individuelle (EPI) par la connaissance des différents risques, tâches à réaliser, mais aussi des caractéristiques des salariés
- Faciliter l'acceptation, le port des équipements et les réflexes de sécurité des utilisateurs par la connaissance et l'utilisation des EPI

Programme et contenu

1. **Définition**
2. **Obligations de l'employeur**
3. **Obligations des employés**
4. **Les différents EPI (focus sur les EPI nécessaire en entreprise)**
 - Protection de la tête
 - Protection des yeux et du visage
 - Protection de l'ouïe
 - Protection des mains et de la peau
 - Protection des voies respiratoires
 - Protection des pieds
 - Protection du corps entier
 - Protection contre les chutes de hauteur
5. **Hygiène / Entretien**
6. **Utilisation / mise en place**
7. **Application à mon activité**

Outils pédagogiques

- Exposé théorique sur diaporama
- Mise en pratique possible selon la demande

Modalités

- Prestation incluse dans la cotisation annuelle
- Pour les Entreprises de plus de 50 salariés : sensibilisation dispensée à des relais/référents santé sécurité / membres CHSCT



Toute personne d'une entreprise adhérente à l'APST37 utilisatrice d'un EPI



Questions / Réponses



Dans l'entreprise



6 à 12 personnes

Animation

Spécialistes en Prévention des risques professionnels



Votre Médecin du Travail

Risques liés à l'Activité Physique et aux Postures

Avant toute intervention, une rencontre est effectuée en entreprise afin d'analyser la demande et de déterminer la sensibilisation adaptée à la situation.

Objectifs

- Comprendre l'intérêt de la prévention liée aux risques de TMS
- Caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain
- Repérer des situations à risque et proposer des améliorations de sa situation de travail
- Pouvoir se protéger en respectant les principes de pratique gestuelle

Programme et contenu

- 1. Les TMS**
 - Les chiffres des AT/MP
 - Intégrer la prévention et la protection
- 2. Fonctionnement des éléments articulaires et fonctionnement du dos**
 - Possibilités et limites
 - Les atteintes liées aux TMS
- 3. Facteurs de risques et déterminants**
- 4. Approche ergonomique**
 - Milieu de travail
 - Adapter son environnement
 - Organiser son travail
- 5. Approche Gestuelle**
 - Prescriptions théoriques
 - Mise en pratique gestuelle autocorrective
- 6. Recherche de pistes d'améliorations techniques, organisationnelles, humaines**

Outils pédagogiques

- Exposé théorique sur diaporama,
- Exercices pratiques avec outils de démonstration et exercices physiques

Modalités

- Prestation incluse dans la cotisation annuelle
- Pour les Entreprises de plus de 50 salariés : sensibilisation dispensée à des relais/référents santé sécurité / membres CHSCT



Public

Toute personne d'une entreprise adhérente à l'APST37



Durée

A déterminer Selon la demande



Lieu

Dans l'entreprise



Groupe

6 à 12 personnes

Animation

Formateur santé travail



Contact

Votre Médecin du Travail

Avant toute intervention, une rencontre est effectuée en entreprise afin d'analyser la demande et de déterminer la sensibilisation adaptée à la situation.

Objectifs

- Appréhender les enjeux de la prévention des risques liée aux TMS
- Connaître les conditions de réussite d'une démarche globale de prévention des TMS

Programme et contenu

1. Définition des TMS
2. Impacts des TMS sur l'individu
3. Impacts des TMS pour l'entreprise
4. Les chiffres : « l'ampleur du phénomène TMS »
5. Le risque TMS : un risque multifactoriel
 - Facteurs biomécaniques
 - Facteurs organisationnels
 - Facteurs psychosociaux
 - Facteurs individuels
6. La démarche de prévention
 - Mobiliser
 - Investiguer
 - Maîtriser
 - Evaluer

Outils pédagogiques

- Exposé théorique sur diaporama
- Présentation des principaux outils d'évaluation

Modalités

- Prestation incluse dans la cotisation annuelle pour l'ensemble des entreprises adhérentes



Toute personne d'une entreprise adhérente à l'APST37 employeur, salariés, relais/référents santé sécurité/ membres COPIL-CHSCT



Questions/Réponses



APST37 ou dans l'entreprise



6 à 12 personnes

Animation

Spécialistes en Prévention des risques professionnels



Votre Médecin du Travail

Pourquoi cette démarche ?

Le secteur médico-social connaît de profonds changements demandant une adaptation forte et rapide des structures et des salariés.

Plusieurs études ont montré une multitude de risques présentant une forte prévalence tels que des RPS, risques liés à l'environnement physique de travail, diverses expositions et à l'organisation du travail. Ces risques peuvent engendrer diverses atteintes au niveau individuel et collectif.

Objectifs

- Construire une démarche de prévention grâce à l'évaluation des situations de travail
- Etablir une photographie de l'instant pour :
 - Apporter à l'employeur une compréhension de la réalité du travail dans son établissement.
 - Questionner de façon concertée les pratiques, les marges de manœuvre, ...
 - Débattre des points de vue du travail pour construire de façon collective des axes de progrès

Prérequis

- Présentation de la démarche par un référent APST37
- Formation à l'utilisation de l'outil soit en collectif lors de regroupements ou en individuel



Référents APST37

Docteur Merle- Médecin du travail
Camille LAMY Ergonome - Sylvie PICHELIN Conseiller Prévention



Public

Adhérents code NAF 87 : Activités sociales et médico-sociales avec hébergement



Temps

Variable en fonction des structures et de la méthodologie choisie



Lieu

Locaux APST37



Groupe

4 à 6 établissements
Ou
Individuel

Animation

Référents MESOCAP
APST37

Partenaires

ARACT Centre Val de Loire
Carsat Centre Val de Loire